

Le professeur de gestion ne sera pas réintégré

L'enseignant universitaire de 58 ans, nommé maître de conférences stagiaire, en 2018, à l'IUT de gestion de Caen, avait été licencié en 2020. Motifs : pas d'implication au sein du laboratoire de son département, problèmes relationnels avec ses collègues, propos dégradants à l'encontre d'étudiants. Une décision qu'il estimait infondée et qu'il a contestée le 6 mars, auprès du tribunal administratif en sollicitant sa réintégration.

Le tribunal a rejeté sa requête en avançant que les raisons invoquées par l'université pour le non-renouvellement de son statut de stagiaire reposaient sur des éléments recevables et conformes aux règlements. L'université n'étant pas tenue de renouveler le stage d'un enseignant ne donnant pas satisfaction.